

Ministry of Education
Early Years and Child Care
Division

Mowat Block, 24th floor
900 Bay St.
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance et
de la garde d'enfants

Édifice Mowat, 24^e étage
900, rue Bay
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE – Partenaires de la petite enfance et de la garde d'enfants
DESTINATAIRES :

EXPÉDITEUR : Shannon Fuller
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants
Ministère de l'Éducation

DATE : **Le 22 novembre 2017**

OBJET : **Centres d'excellence pour la petite enfance et la
garde d'enfants
Appel de propositions**

En juin 2017, le Canada et l'Ontario ont signé l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui s'inscrit dans le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, une initiative nationale qui fixe les bases de la collaboration intergouvernementale vers une vision à long terme partagée, celle d'un Canada où tous les enfants peuvent profiter d'un milieu enrichissant d'apprentissage et de garde.

En vertu de cet accord, des centres d'excellence pour la petite enfance et la garde d'enfants («Centres d'excellence») seront créés dans le but de rapprocher praticiens, établissements d'enseignement et fournisseurs de services par l'entremise de réseaux novateurs. Ce projet souligne l'importance de l'accès à l'apprentissage professionnel de qualité sur les enfants et les familles qui ont recours aux programmes de garde d'enfants et de la petite enfance.

Les centres d'excellence s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle initiative novatrice visant à favoriser la transformation du secteur et soulignant l'engagement du gouvernement provincial et fédéral en matière d'apprentissage professionnel à long terme de part et d'autre du secteur de la petite enfance. L'élaboration de l'approche des centres d'excellence a été faite en partie grâce à l'engagement de divers partenaires de la petite enfance pendant l'automne 2017.

Le ministère est ravi d'annoncer qu'il procède actuellement à un appel de propositions pour les centres d'excellence. Le ministère désire recevoir des propositions de partenaires qui désirent diriger un centre d'excellence et qui ont un modèle novateur et

efficace pour atteindre les objectifs clés et les critères énoncés dans les lignes directrices de l'appel de propositions.

Les centres d'excellence veilleront à ce que les enfants, les familles et les éducateurs soient considérés comme des personnes compétentes, capables de réflexion complexe, curieuses, pleines de potentiel et ayant beaucoup d'expérience à leur actif, et ils s'assureront que les stratégies d'apprentissage professionnel sont harmonisées avec les approches pédagogiques énoncées dans le document *Comment apprend-on?* Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance.

Le ministère de l'Éducation fondera trois centres d'excellence afin de venir en soutien aux différentes forces et de combler les différents besoins du secteur :

- un centre d'excellence provincial;
- un centre d'excellence francophone;
- un centre d'excellence autochtone.

Chacun de ces trois centres sera dirigé par une équipe de partenaires divers ayant chacun leur propre expérience, savoir-faire et forces, et coordonné par un secrétariat centralisé dans le but d'assurer uniformité, collaboration et responsabilité. Les centres d'excellence devront conclure des partenariats et être présents dans chacune des six régions du ministère.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les centres d'excellence [en ligne](#), dans le document Lignes directrices et processus de candidature de l'appel de propositions.

Admissibilité

Les propositions doivent être présentées par une équipe d'au moins deux organismes partenaires, dont au moins un établissement postsecondaire (un collège, une université ou un établissement autochtone de l'Ontario financé par les deniers publics). Peuvent être partenaires les organisations à but non lucratif, les Premières Nations et les établissements postsecondaires (un collège, une université ou un établissement autochtone de l'Ontario financé par les deniers publics).

Tous les candidats qui présentent une proposition pour le centre d'excellence francophone doivent être des organisations francophones ou alors des organisations qui, dans le cadre de leur mandat actuel, ont la responsabilité de desservir la communauté francophone de l'Ontario.

Tous les candidats qui présentent une proposition pour le centre d'excellence autochtone doivent être des organisations des Autochtones, des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, ou alors des organisations qui, dans le cadre de leur mandat actuel, ont la responsabilité de desservir les communautés autochtones de l'Ontario.

Calendrier

Les candidats admissibles qui désirent présenter une proposition au ministère doivent d'abord soumettre un avis d'intention d'ici le 22 décembre 2017. Les propositions complètes, pour leur part, devront être soumises au ministère d'ici le 2 février 2018. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les échéances clés dans les [Lignes directrices de l'appel de propositions](#).

Nous vous encourageons à communiquer ces renseignements avec vos partenaires susceptibles de vouloir présenter une proposition au ministère. Nous vous remercions de votre engagement continu au soutien des enfants et des familles de vos collectivités de l'Ontario.

Cordialement,

Original signé par :

Shannon Fuller
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants